

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-HYACINTHE

COUR SUPÉRIEURE

No:

A

Partie demanderesse

c.

B

Partie défenderesse

AVIS DE PRÉSENTATION

A : _____

1. APPEL DU RÔLE DE PRATIQUE PRÉALABLE

Il est important de vérifier, 48 heures avant la date de l'appel du rôle de pratique préalable, les directives à jour émises par le juge coordonnateur du district de Saint-Hyacinthe, publiées sur le site internet de la Cour supérieure à l'adresse suivante :

<https://coursuperieureduquebec.ca/division-de-montreal/communiques-et-directives>

PRENEZ AVIS que la présente demande introductive d'instance sera présentée pour adjudication devant l'un des honorables juges de la Cour Supérieure siégeant en chambre de pratique au palais de justice de Saint-Hyacinthe, **situé au 3800 avenue Cusson, à Saint-Hyacinthe.**

Vous devez vous joindre à l'appel du rôle de pratique préalable qui sera présidé par le greffier spécial et qui aura lieu le _____ **2022**, à **13h15**.

Pour assister à l'appel du rôle de préalable, vous devrez composer, dès **13 heures**, le numéro de téléphone suivant : **1-833-450-1741** et vous joindre à la conférence en composant le numéro **965 868 794** suivi du #, ou vous joindre par internet :

- ✓ Pour atteindre la salle d'audience virtuelle, veuillez inscrire cette adresse suivante : <https://url.justice.gouv.qc.ca/NzmjT> dans votre navigateur internet : Google Chrome, Firefox, Internet Explorer ou autre.
- ✓ Veuillez-vous assurer d'inscrire tous les caractères mentionnés précédemment dans l'ordre indiqué, sans espace et en respectant la mise en forme (majuscule, chiffre, etc).
- ✓ Pour vous s'assurer du bon déroulement et vous préparer à votre participation, référez-vous au *Guide d'utilisation de l'outil Microsoft Teams à l'intention du public*, disponible sur le site internet du Ministère de la Justice au www.justice.gouv.qc.ca dans la section Accueil / Services judiciaires / Audiences tenues en salles virtuelles.

Lors de l'appel du rôle de pratique préalable, si le greffier spécial réfère votre demande à la journée de pratique suivante, vous devrez participer à la cour de pratique devant le juge le _____ **2022 à 9h00 à la salle 1 du palais de justice de Saint-Hyacinthe.**

2. DÉFAUT DE SE PRÉSENTER À L'APPEL DU RÔLE DE PRATIQUE PRÉALABLE

PRENEZ AVIS que si vous ne vous présentez pas à l'appel du rôle de pratique préalable tel qu'indiqué ci-avant, un jugement pourra être rendu contre vous sans autre avis ni délai.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

(Ville), le _____

(Signature)